

**LE MERCREDI 23 FÉVRIER 2011**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 23 février 2011, à 18 h 06, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu  
Cécile Gauthier  
Dany Ouellet

Marc Carrière  
Sylvain Léger  
Carl G. Simpson

**Absent**

Alexandre Iracà

**Représentants du comité de parents :**

Stéphane Mongeon

Luc Trottier

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Nathalie A. Charette, directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

La séance est ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 12-CE (2010-2011)**

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2010**

**RÉSOLUTION 13-CE (2010-2011)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 16 juin 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2010**

**RÉSOLUTION 14-CE (2010-2011)**

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 24 novembre 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF  
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012 – PROJET**

**RÉSOLUTION 15-CE (2010-2011)**

Attendu les termes de l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du comité exécutif lors de la séance ordinaire du 23 février 2011;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le projet de règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2011-2012, soit adopté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3).

JOUR	HEURE	LIEU
24 août 2011	19 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
30 novembre 2011	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
8 février 2012	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau
30 mai 2012	18 heures	Centre administratif 582, rue Maclaren Est, Gatineau

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER D'UN SOUS-CONTRACTANT – RÈGLEMENT HORS COUR**

**RÉSOLUTION 16-CE (2010-2011)**

Attendu les termes de l'entente 550-17-003795-083 en chambre civile de la Cour supérieure du Québec;

Attendu les discussions du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM) lors des rencontres du 29 novembre 2010 et du 21 février 2011;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer un règlement hors cour quant au règlement final du dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES FINIS DE PLANCHER DES CLASSES, PHASE 1,  
À L'ÉCOLE DU BOISÉ – ADJUDICATION**

**RÉSOLUTION 17-CE (2010-2011)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2009MMB0929FI01 pour des travaux de réfection des finis de plancher des classes, phase 1, à l'école du Boisé, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Nadon et Fils Inc. .... 57 728,30 \$  
137, rue Joseph, Gatineau (Québec) J8L 1G3

**538**

- Tapis J2G ..... 78 999,00 \$  
1150, chemin Montréal Ouest, Gatineau (Québec) J8M 1P1

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à l'entreprise Nadon et Fils Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM) lors de la rencontre du 21 février 2011;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des finis de plancher des classes, phase 1, à l'école du Boisé, à Gatineau, soit adjugé à la firme Nadon et Fils Inc. pour la somme de cinquante-sept-mille-sept-cent-vingt-huit dollars (57 728,30 \$) taxes exclues.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

**POUR :** Marc Beaulieu, Marc Carrière, Cécile Gauthier, Dany Ouellet, Carl G. Simpson

**CONTRE :** Sylvain Léger

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

<b>TRAVAUX DE RÉFECTION DES FINIS DE PLANCHER DES CLASSES, PHASE 1, À L'ÉCOLE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF – ADJUDICATION</b>
---

### **RÉSOLUTION 18-CE (2010-2011)**

Attendu l'appel d'offres sur invitation 2009RDE0919FI01 pour des travaux de réfection des finis de plancher des classes, phase 1, à l'école St-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Nadon et Fils Inc..... 29 370,00 \$  
137, rue Joseph, Gatineau (Québec) J8L 1G3
- Tapis J2G ..... 39 999,00 \$  
1150, chemin Montréal Ouest, Gatineau (Québec) J8M 1P1

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à l'entreprise Nadon et Fils Inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique « Résorption du déficit d'entretien »;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM) lors de la rencontre du 21 février 2011;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE le contrat pour des travaux de réfection des finis de plancher des classes, phase 1, à l'école St-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau, soit adjugé à la firme Nadon et Fils Inc. pour la somme de vingt-neuf-mille-trois-cent-soixante-dix dollars (29 370,00 \$) taxes exclues.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

539

**POUR :** Marc Beaulieu, Marc Carrière, Cécile Gauthier, Dany Ouellet, Carl G. Simpson

**CONTRE :** Sylvain Léger

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**RADIATION DE TAXE SCOLAIRE**

**RÉSOLUTION 19-CE (2010-2011)**

Attendu les démarches effectuées par le Service des ressources financières pour récupérer les sommes dues;

Attendu que tous les dossiers énumérés sur la liste déposée ont fait l'objet de procédures de recouvrement par le huissier mandaté par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la valeur foncière de ces propriétés, les déboursés à prévoir pour récupérer les sommes dues et les problèmes de titres de certaines propriétés, la commission scolaire ne retirerait aucun bénéfice d'une vente de ces propriétés sous le contrôle de la justice;

Attendu que tous ces comptes à recevoir remontent à plusieurs années;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 21 février 2011;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées procède à la radiation des sommes à percevoir en capital au montant de 1 330,68 \$ ainsi que des montants de frais et d'intérêts ajoutés pour ces mêmes années, jusqu'à la date du suivi de la présente résolution.

Ce montant se répartit comme suit :

<b>No. dossier</b>	<b>Total</b>	<b>No. dossier</b>	<b>Total</b>
4316	13,30 \$	33371	43,77 \$
7743	7,98 \$	33391	6,80 \$
7785	5,66 \$	33445	343,39 \$
9583	18,12 \$	17605	99,41 \$
9609	29,29 \$	17749	214,82 \$
4842	116,90 \$	17879	19,99 \$
7635	30,81 \$	17863	163,48 \$
9563	39,87 \$	17878	10,96 \$
9610	11,81 \$	15857	46,44 \$
16514	49,53 \$	34461	11,29 \$
9802	8,28 \$	14409	53,97 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 20-CE (2010-2011)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**540**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 25 mai 2011, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 18 h 25.

**Marc Carrière,**  
Président du comité exécutif

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général

